

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE EN DATE DU 16 JANVIER 2024

Roger DIDIER, Maire de la Ville de GAP ;

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2211-1, L.2212-1, L.2212-2, L.2212-5, L.2213-1, L.2213-2 et L.2213-4 ;
- Vu le Code de la route et notamment les articles R411-1 et suivants, et R417-1 et suivants ;
- Vu l'article R610-5 du Code Pénal ;
- Considérant la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement afin de permettre à l'entreprise Metebele Construction de réaliser des opérations de levage pour le démontage d'une grue à tour.

ARRETE

ARTICLE 1

La circulation des usagers et de leurs véhicules rue de la Chapelle dans son tronçon entre l'intersection de la Montée du Turrelet et la rue Santos Dumont , sera perturbée et soumise aux prescriptions des articles ci-dessous :

ARTICLE 2

*Pendant toute la durée des opérations de levage la rue de la Chapelle sera barée.
La circulation piétonne sera perturbée et déviée ;
La circulation automobile sera interdite ;
Une déviation sera mise en place selon le plan annexé à cet arrêté ;
La déviation suivra l'itinéraire suivant : Rue Alphonse Daudet, Avenue Jean Jaures et Rue du Pré de Foire ;
Ces perturbations auront lieu dans la journée du mardi 30 janvier 2024 , à partir de 8h30.*

ARTICLE 3

Tout véhicule considéré en stationnement gênant sera verbalisé et enlevé aux frais du contrevenant.

ARTICLE 4

Le bénéficiaire mettra en place la signalisation temporaire de déviation.

ARTICLE 5

Le bénéficiaire mettra en place la signalétique propre à l'entreprise informant de la nature des travaux.

ARTICLE 6

Le bénéficiaire affichera systématiquement cet arrêté sur le chantier en question au moins 48 heures avant le début des travaux.

ARTICLE 7

La levée des mesures d'interdiction est laissée à l'appréciation du bénéficiaire qui s'engage à mettre et enlever les panneaux de signalisation durant les périodes de travaux.

ARTICLE 8

Le bénéficiaire aura la charge de la signalisation réglementaire de son chantier, de jour et de nuit, et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.
La signalisation sera conforme à la réglementation en vigueur à la date du présent arrêté.

ARTICLE 9

Notification du présent arrêté sera faite à l'entreprise et ampliation en sera adressée à :

- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique,
 - Monsieur le Commandant du Centre de Secours Principal de Gap,
 - Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Gap,
- chargés, chacun en ce qui le concerne, de son application.

Fait en Mairie de Gap,
Le 16 Janvier 2024

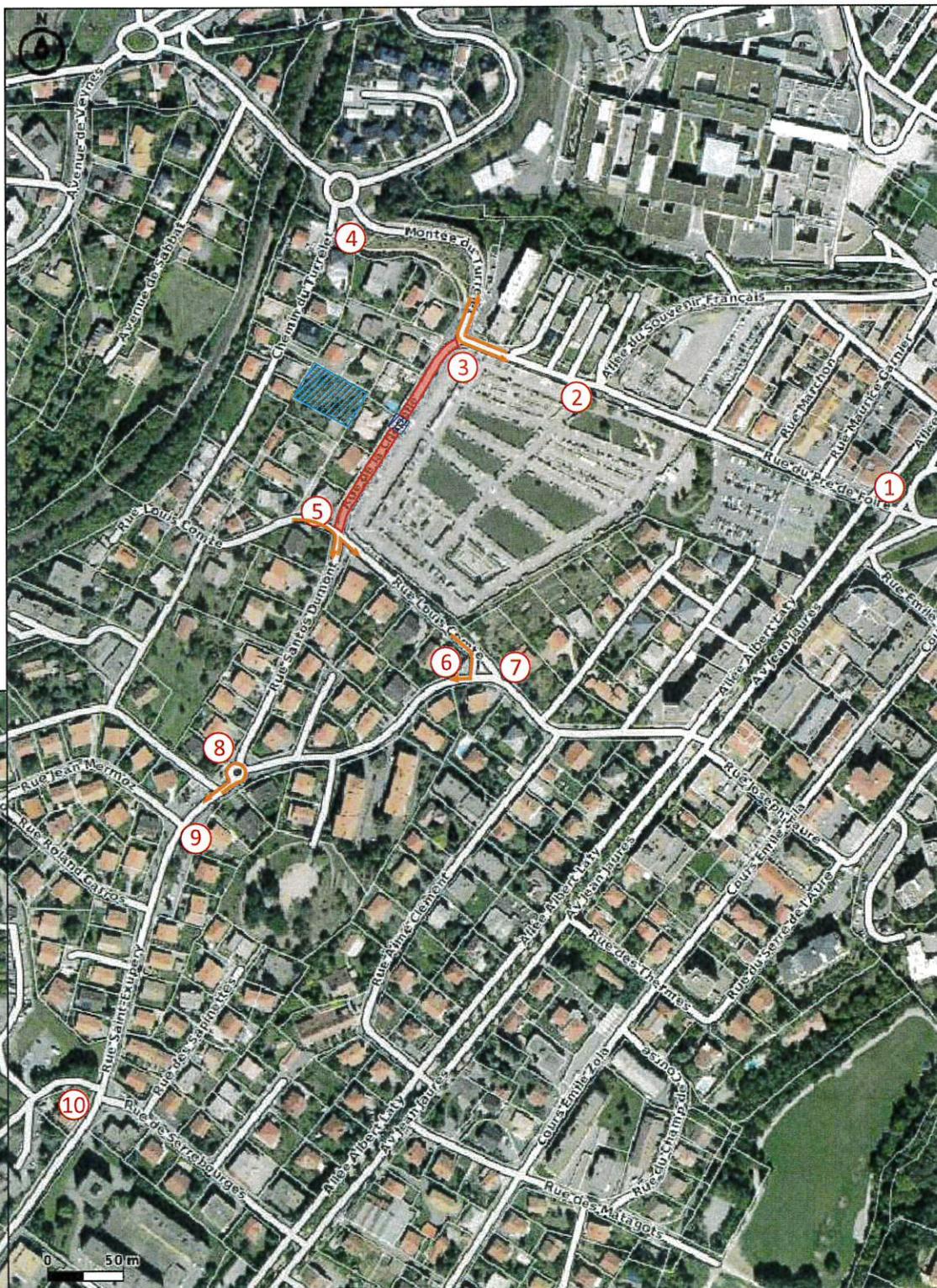

P/LE MAIRE
L'Adjoint Délégué

Chantier du Turrelet

Mise en place de la grue à tour depuis la rue de la Chapelle

Plan de déviation et signalisation

-  Zone de travaux
-  Position grue mobile
-  Tronçon interdit à la circulation
-  Zone à signalée

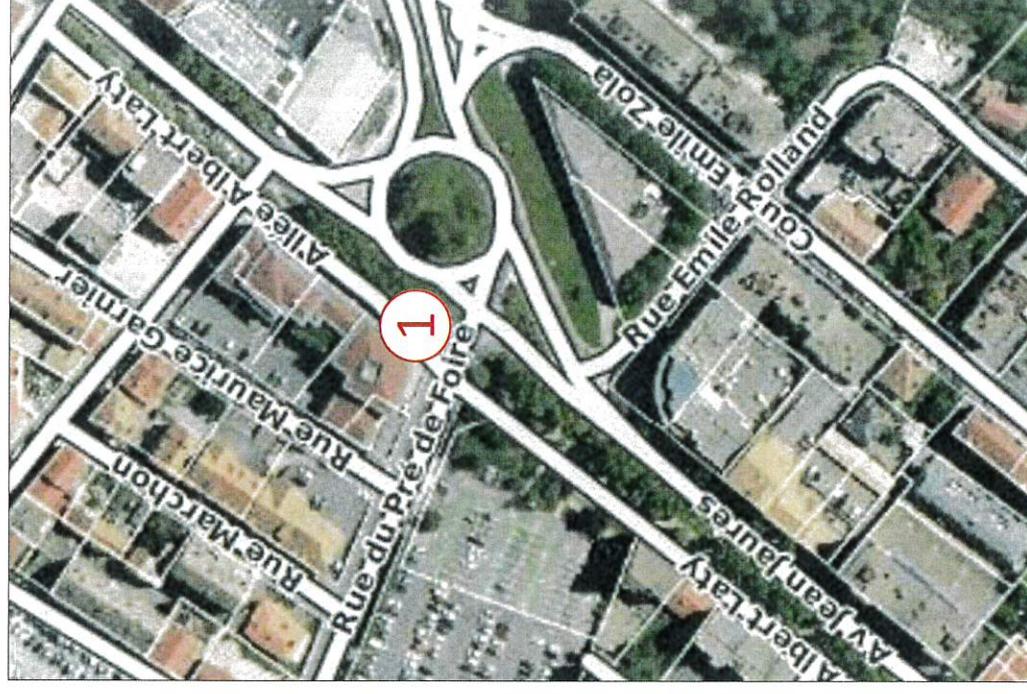


Chantier du Turrelet

Mise en place de la grue à tour depuis la rue de la Chapelle

Plan de déviation et signalisation

Zone 1

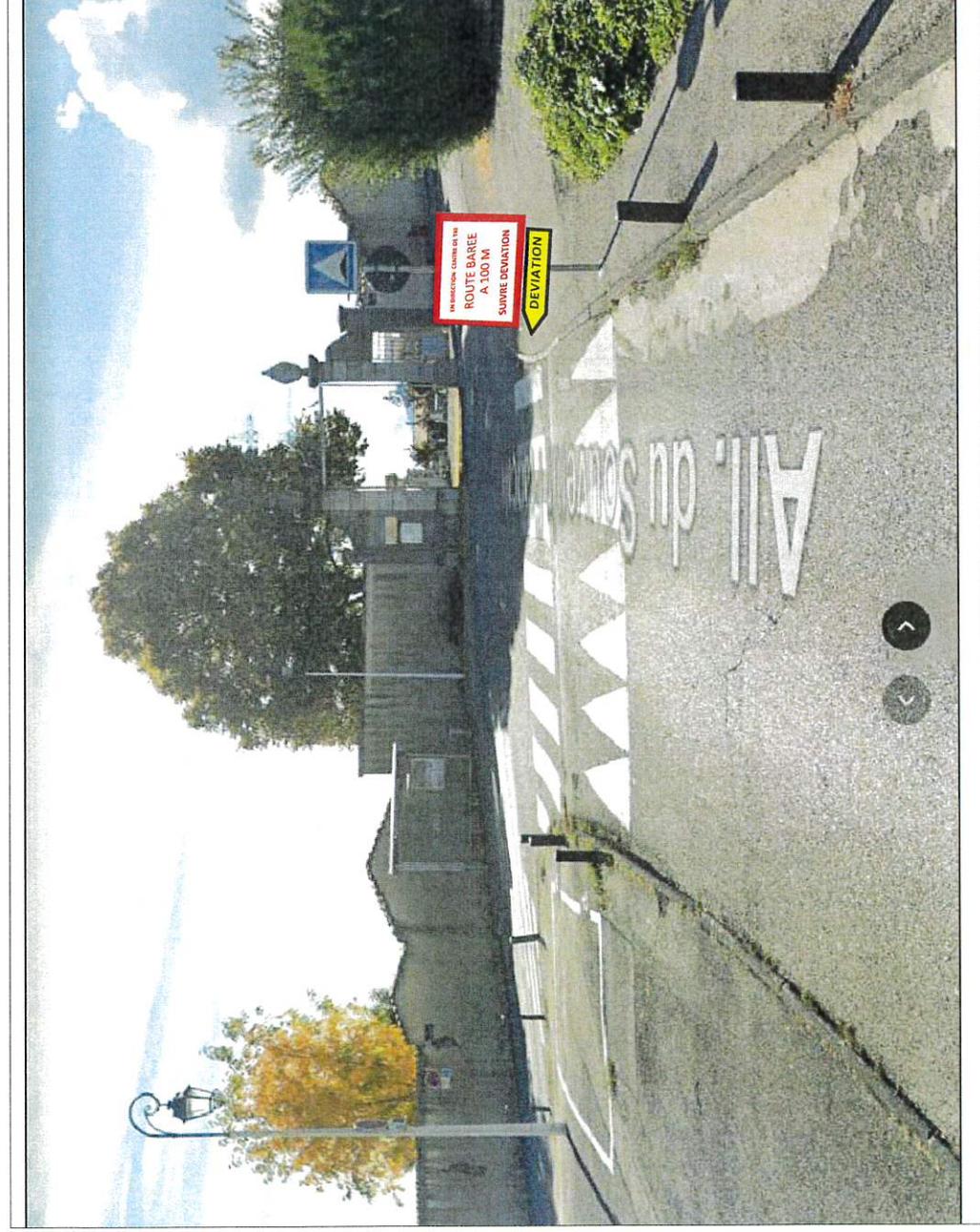


Chantier du Turrelet

Mise en place de la grue à tour depuis la rue de la Chapelle

Plan de déviation et signalisation

Zone 2

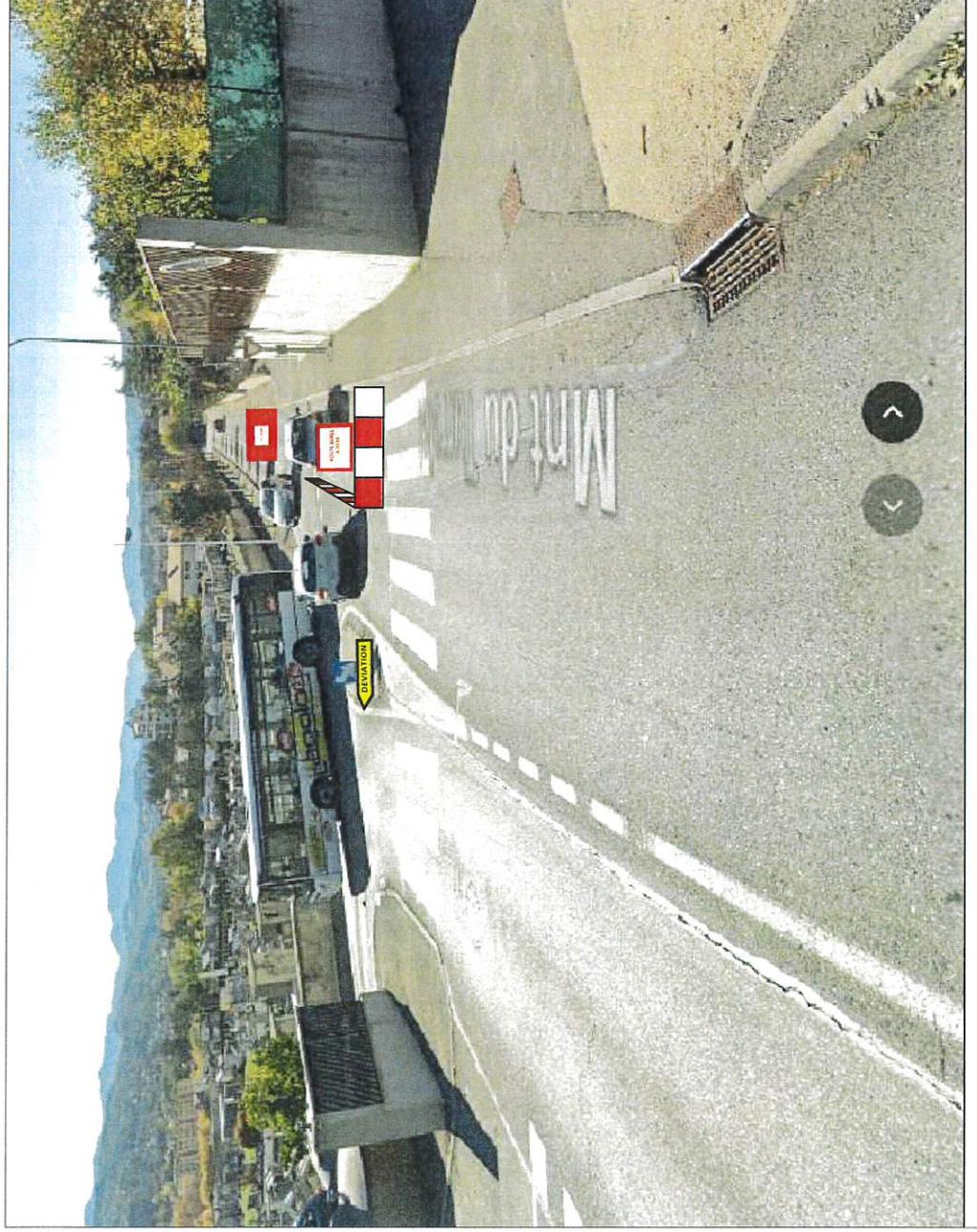


Chantier du Turrelet

Mise en place de la grue à tour depuis la rue de la Chapelle

Plan de déviation et signalisation

Zone 3

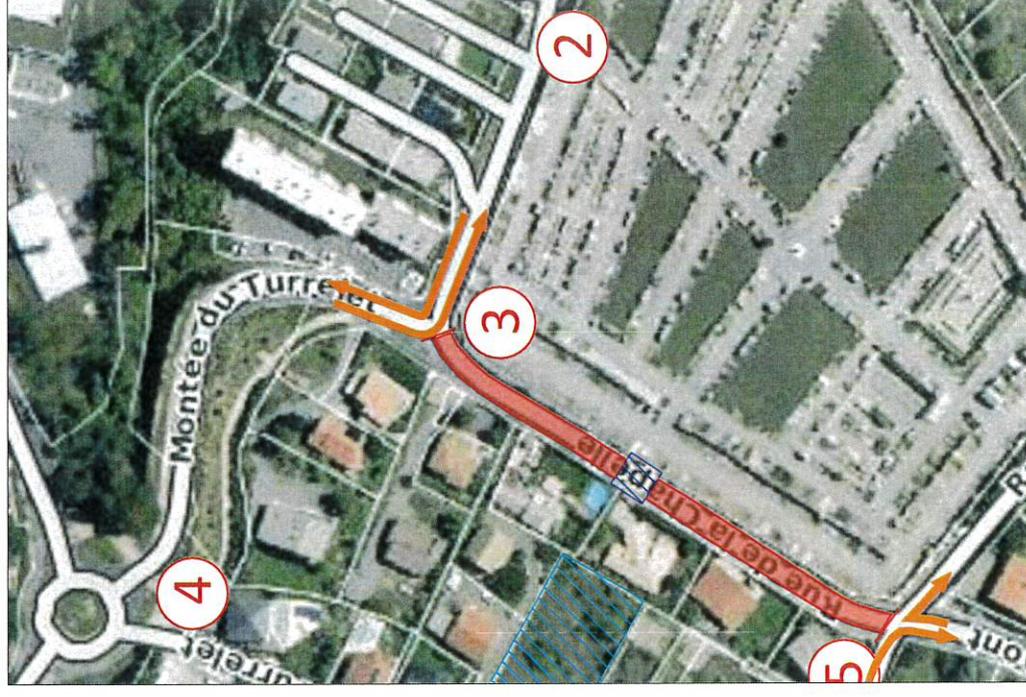


Chantier du Turrelet

Mise en place de la grue à tour depuis la rue de la Chapelle

Plan de déviation et signalisation

Zone 3

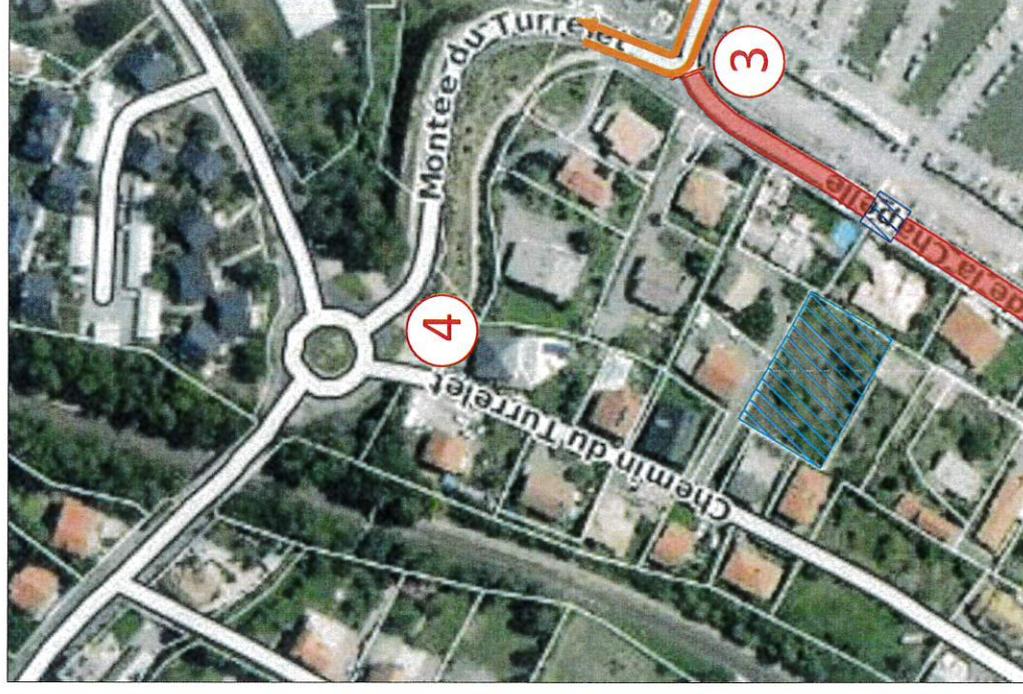


Chantier du Turrelet

Mise en place de la grue à tour depuis la rue de la Chapelle

Plan de déviation et signalisation

Zone 4

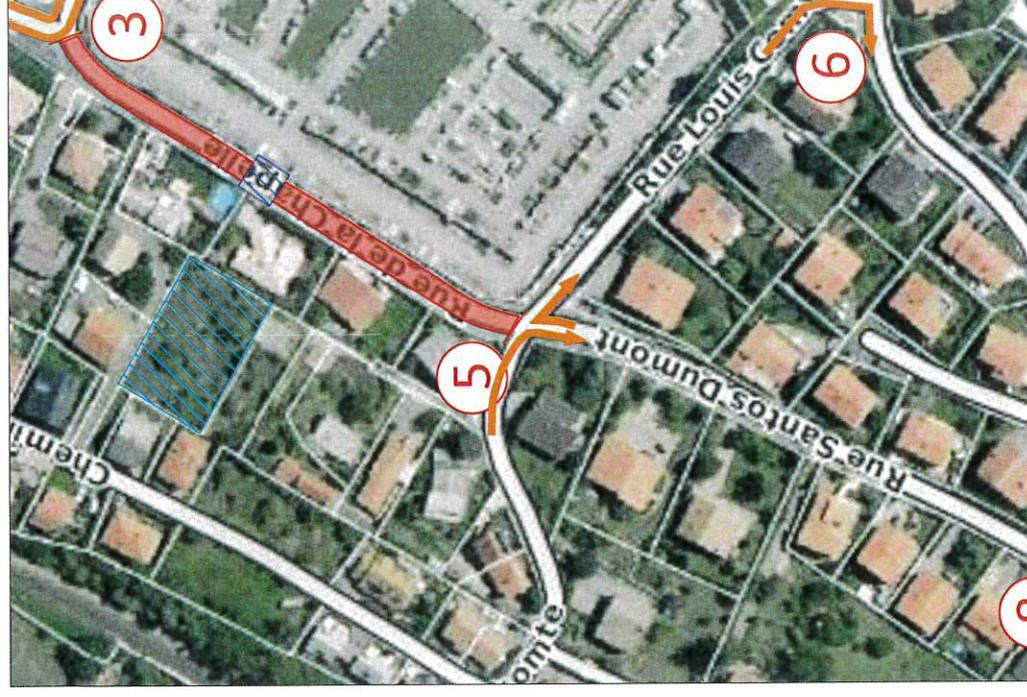
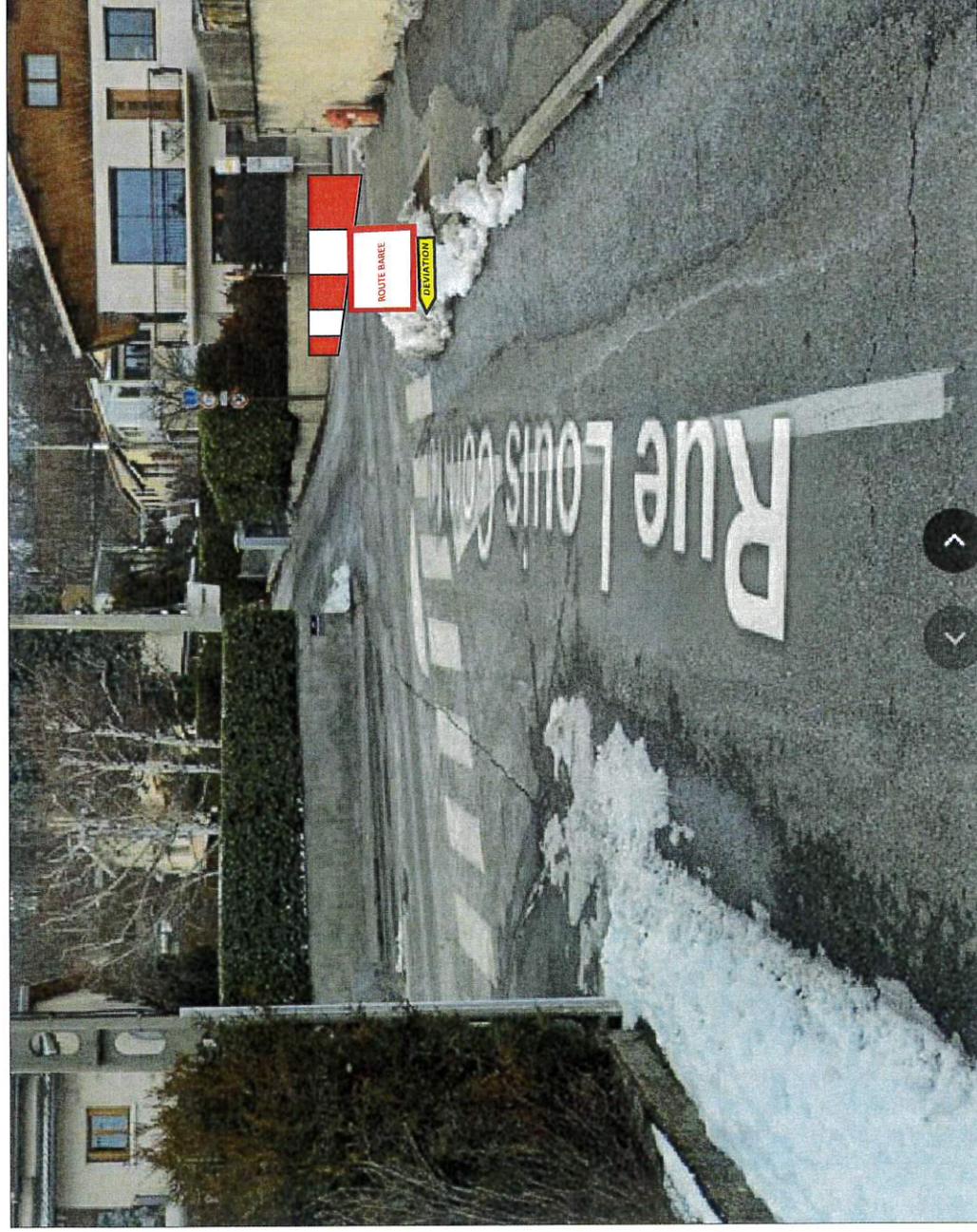


Chantier du Turrelet

Mise en place de la grue à tour depuis la rue de la Chapelle

Plan de déviation et signalisation

Zone 5

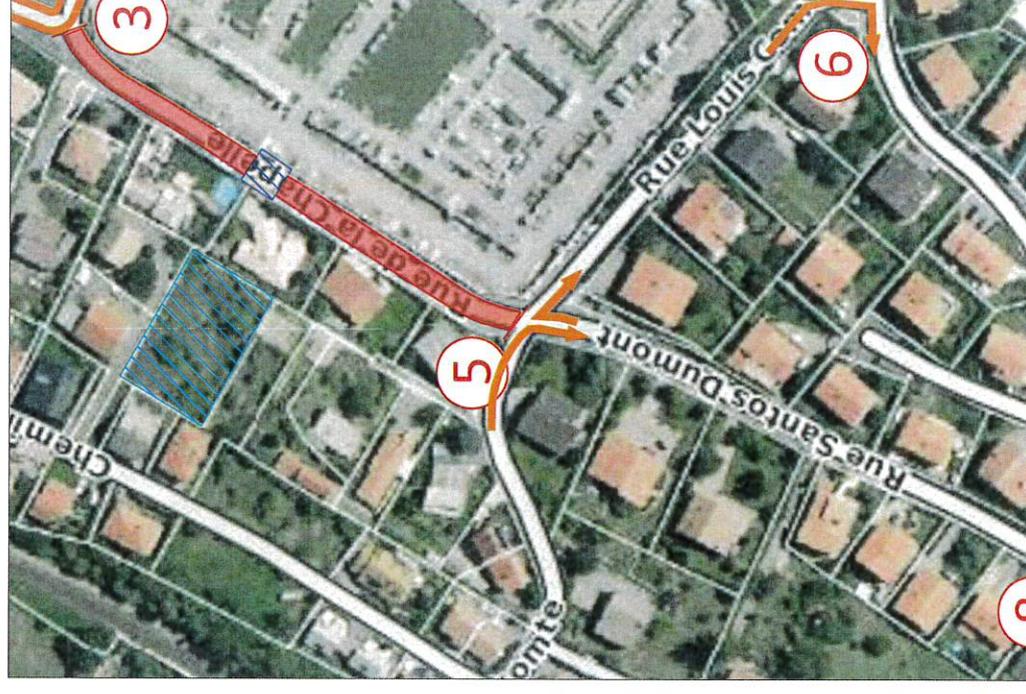


Chantier du Turrelet

Mise en place de la grue à tour depuis la rue de la Chapelle

Plan de déviation et signalisation

Zone 5

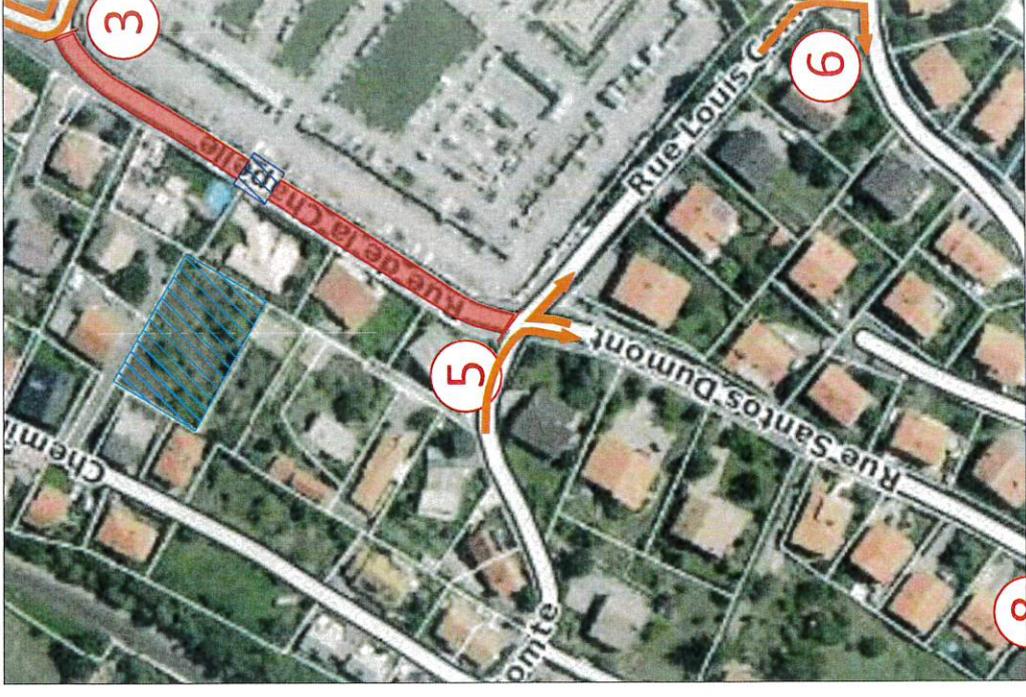


Chantier du Turrelet

Mise en place de la grue à tour depuis la rue de la Chapelle

Plan de déviation et signalisation

Zone 5

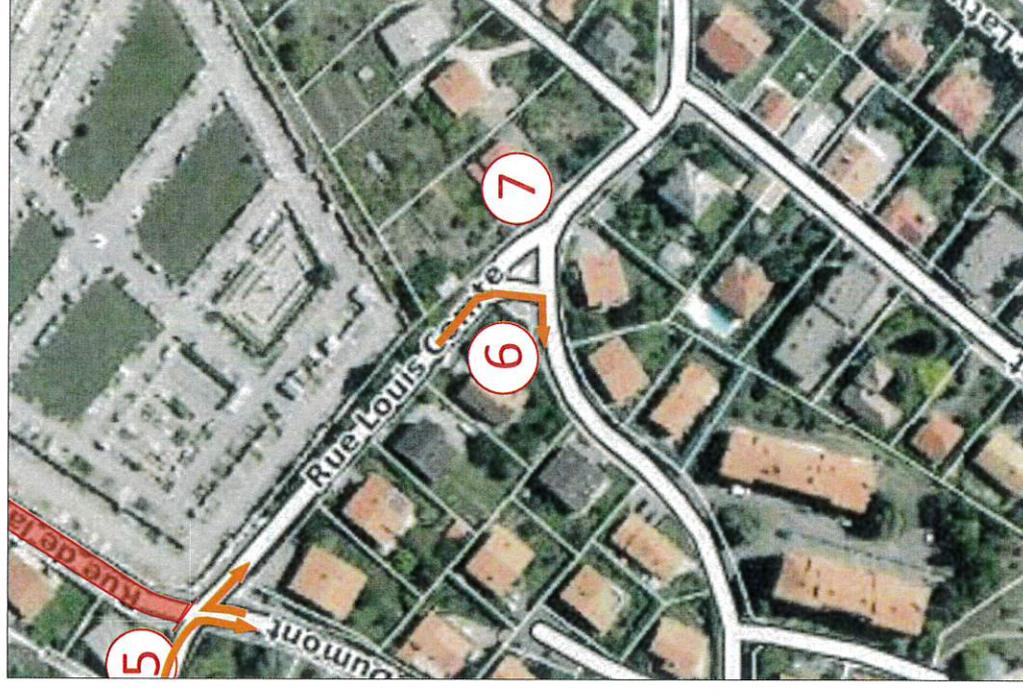
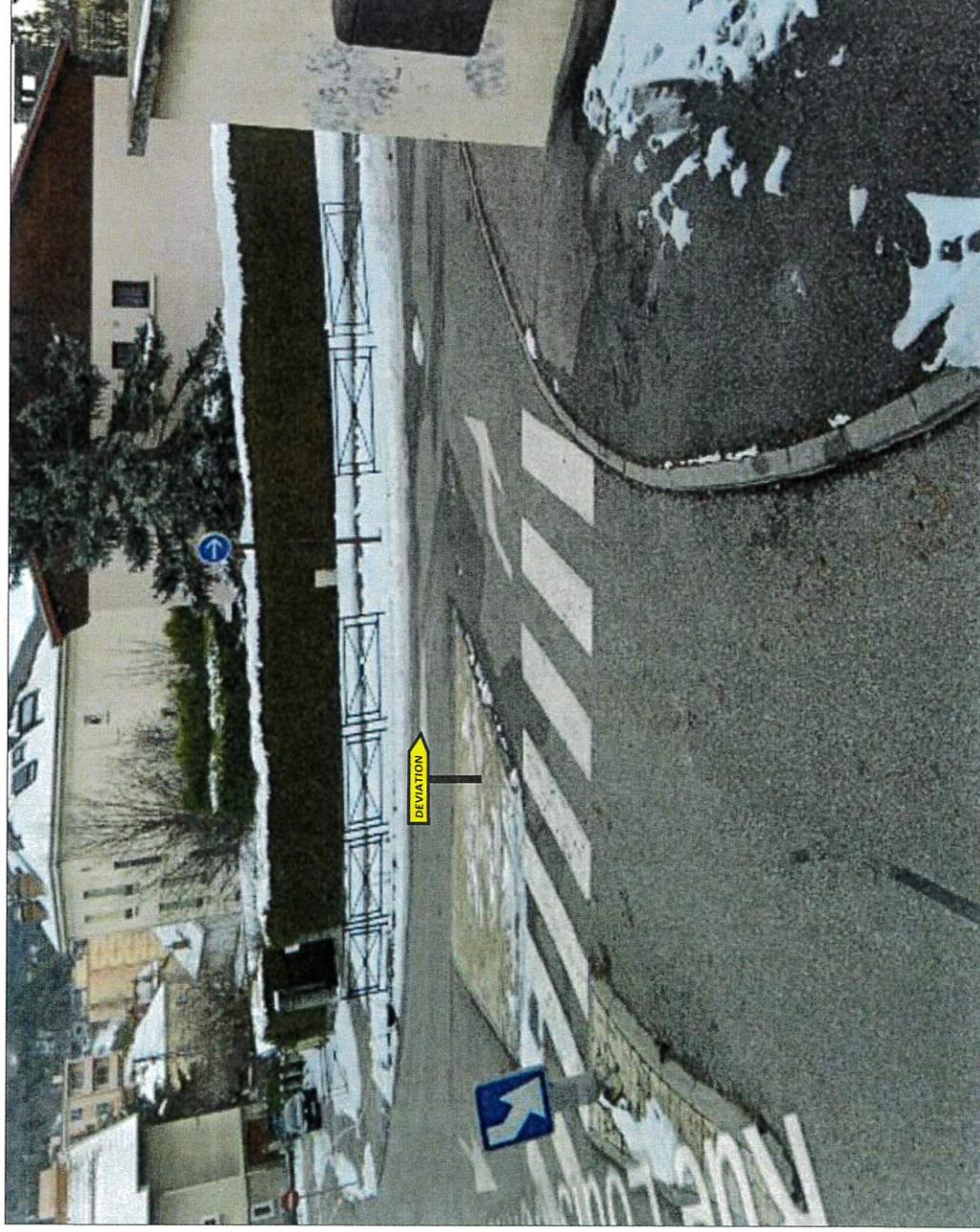


Chantier du Turrelet

Mise en place de la grue à tour depuis la rue de la Chapelle

Plan de déviation et signalisation

Zone 6

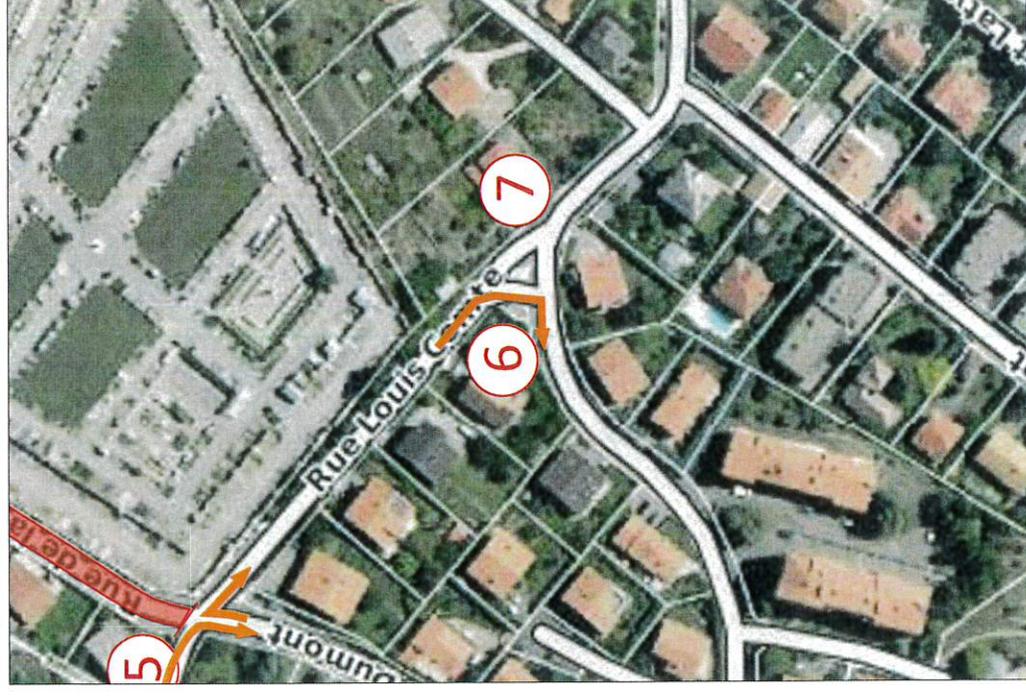
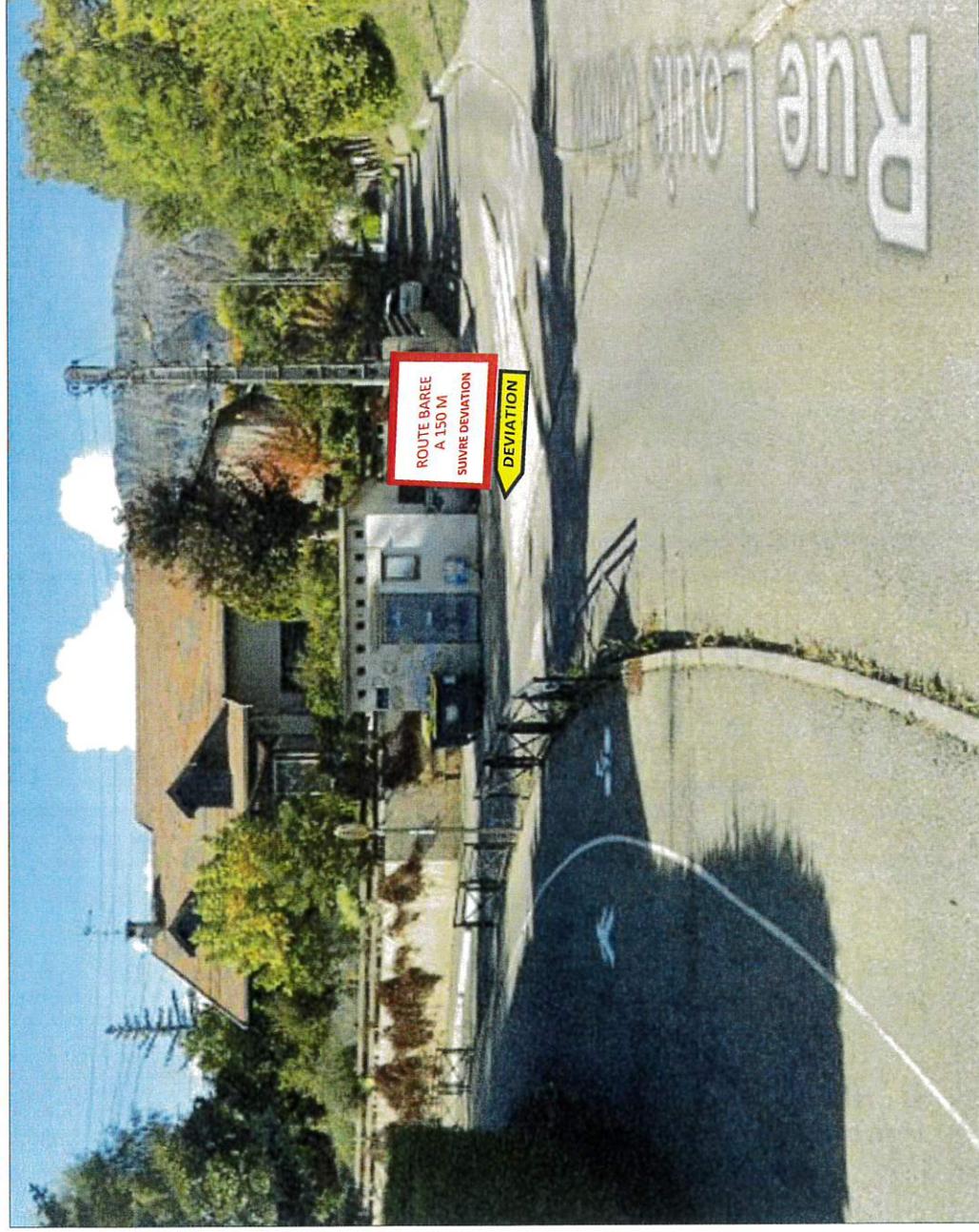


Chantier du Turrelet

Mise en place de la grue à tour depuis la rue de la Chapelle

Plan de déviation et signalisation

Zone 7

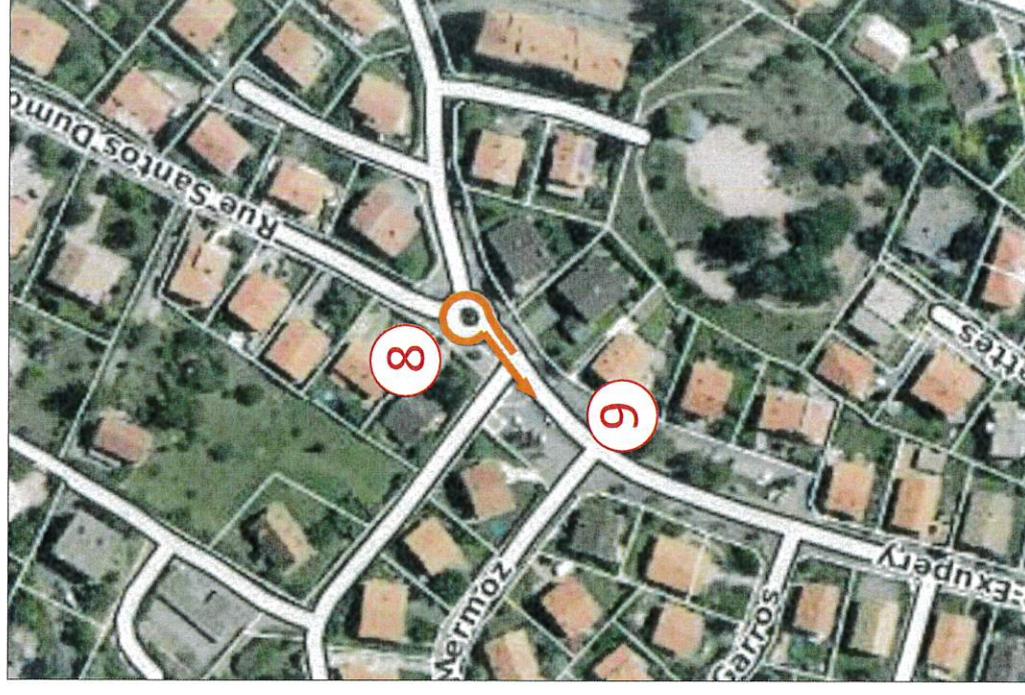


Chantier du Turrelet

Mise en place de la grue à tour depuis la rue de la Chapelle

Plan de déviation et signalisation

Zone 8



Chantier du Turrelet

Mise en place de la grue à tour depuis la rue de la Chapelle

Plan de déviation et signalisation

Zone 9

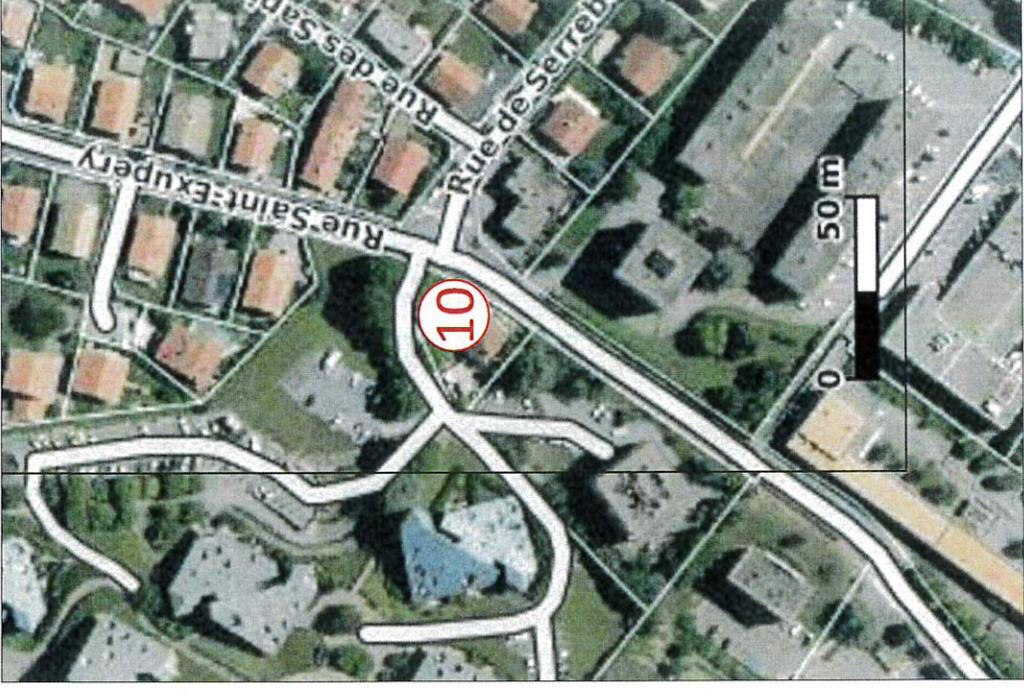


Chantier du Turrelet

Mise en place de la grue à tour depuis la rue de la Chapelle

Plan de déviation et signalisation

Zone 10

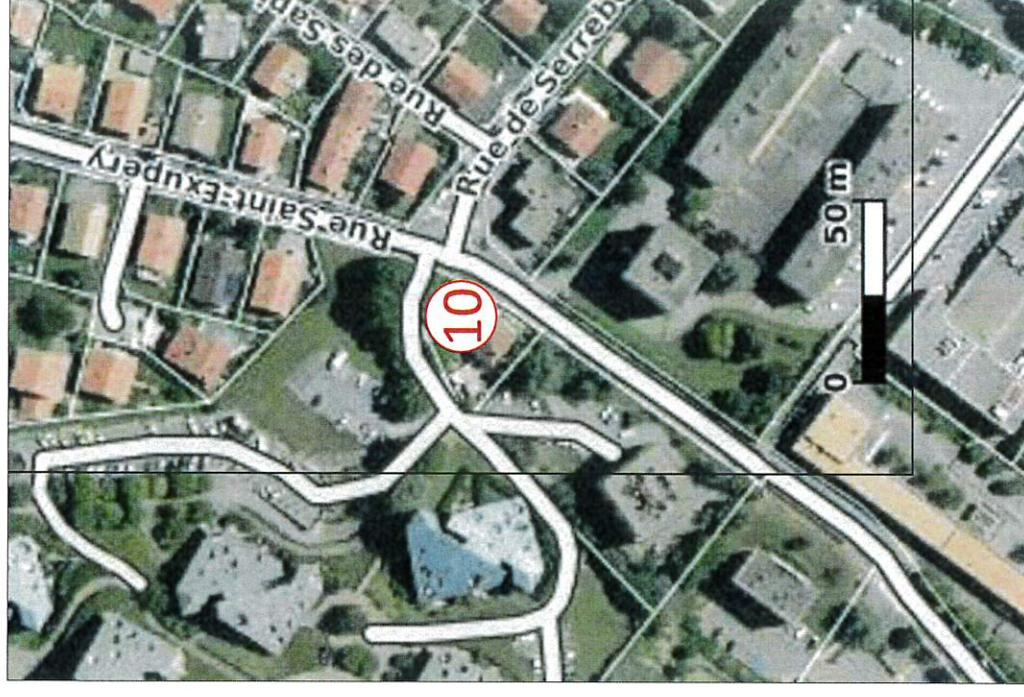


Chantier du Turrelet

Mise en place de la grue à tour depuis la rue de la Chapelle

Plan de déviation et signalisation

Zone 10

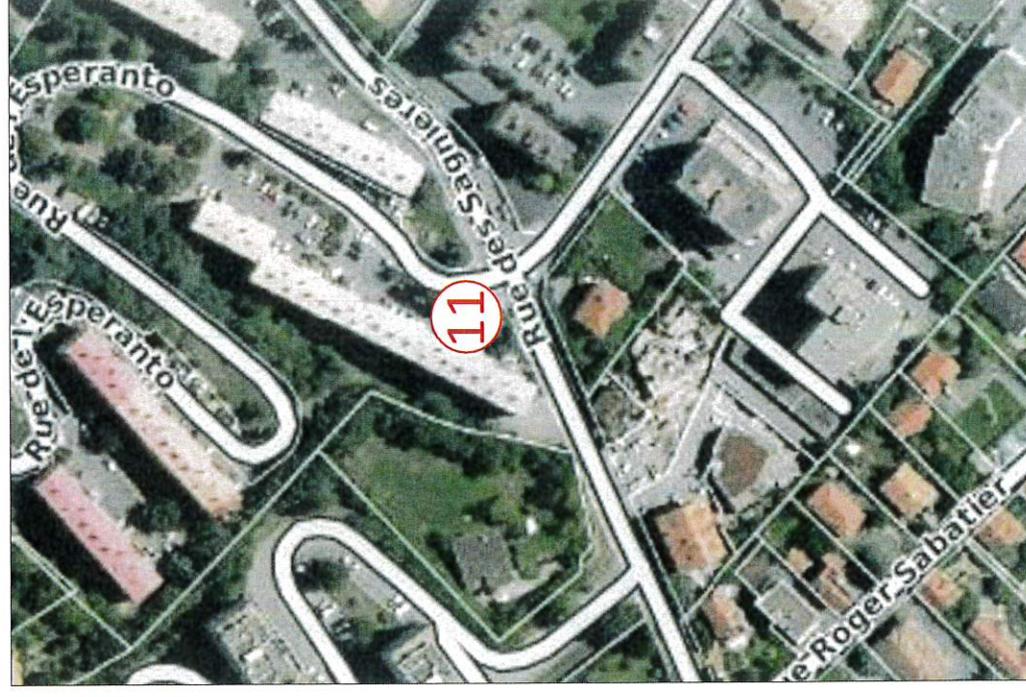


Chantier du Turrelet

Mise en place de la grue à tour depuis la rue de la Chapelle

Plan de déviation et signalisation

Zone 11



Chantier du Turrelet

Mise en place de la grue à tour depuis la rue de la Chapelle

Plan de déviation et signalisation

Zone 11

